



Avis au Public

Approbation du Projet Urbain Partenarial (PUP)

« Vallon de Regny »

Marseille 9^{ème} arrondissement

Par délibération URB 051-7943/19/CM du 19 décembre 2019, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a approuvé l'institution d'un Périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) dit « Vallon de Regny », situé dans le 9^{ème} arrondissement de Marseille, ainsi que les conventions de Projet Urbain Partenarial avec la SCCV Marseille Sainte Marguerite et la SCCV Marseille U522.

Préalablement, par délibération n°19-34798 UAGP du 25 novembre 2019 le Conseil Municipal de la Ville de Marseille a approuvé l'institution par la Métropole de ce périmètre de PUP et les deux conventions précitées.

Ces conventions ont été signées le 27 février 2020.

Le présent avis est affiché en Mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements.

Les conventions sont consultables en Mairie des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements ainsi que sur les sites internet de la Ville de Marseille et de la Métropole Aix-Marseille Provence et seront publiées au recueil des actes administratifs de la Métropole Aix-Marseille Provence.